



ADV/CLCV
29 Rue de Marseille
54350 Mont-Saint-Martin
☎03.82.24.92.53

**Madame Florence GILBERT
DSCR/ER 1
Ministère du Développement Durable**

Mt-St-Martin, le 13 novembre 2013

Madame,

Avec retard, car contraint de présenter les propositions aux 400 équipes CLCV, veuillez trouver ci-joint les propositions de la CLCV qui font suite aux conclusions de l'enquête nationale réalisée par elle en 2013.

Veillez agréer, madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Président de l'ADV

Paul KLEFFERT

KLEFFERT Paul
29 Rue de Marseille
54350 Mont-Saint-Martin
☎ 03.82.24.87.38

PROPOSITIONS DE LA CLCV

DELAIS D'ATTENTE DES CANDIDATS

En préliminaire, la CLCV entend présenter succinctement les conclusions de l'enquête effectuée auprès de 447 auto-écoles, qu'elle a réalisée en 2013, dont elle demande l'inclusion dans le rapport du dossier en cours de traitement et d'instruction par la DSCR.

Les points essentiels de cette enquête nationale font apparaître de nombreux dysfonctionnements, tels :

- l'obligation réglementaire de l'affichage visible des prix à l'extérieur de l'auto-école permettant de comparer l'offre et les tarifs. Dans 1 cas sur 10, il y a absence d'affichage, et dans un 1/3 des cas, l'affichage est incomplet suivi de tarifs souvent incompréhensibles.
- les forfaits avec 20 leçons sont des forfaits d'appel, Un candidat sans aucune expérience de conduite a statistiquement peu de chances d'obtenir son permis en 20 leçons, ce qui le contraint à reprendre des leçons supplémentaires onéreuses avec une incertitude quant à une nouvelle date de présentation à l'examen pratique.
- sur les forfaits, nous comprenons bien qu'il y ait un financement de la part du demandeur, mais ce que nous ne comprenons pas, ce sont les écarts de tarifs existants non expliqués.
- les heures supplémentaires viennent en second alourdir la facture ! Cette situation non expliquée

KLEFFERT Paul
29 Rue de Marseille
54350 Mont-Saint-Martin
☎ 03.82.24.87.38

par les professionnels, pourtant tenus de réaliser une estimation des besoins de formation de tout candidat avant toute souscription.

- le coût du forfait 20 heures peut varier de manière significative selon les villes, nos enquêteurs ont en effet relevé un forfait à 780€ à Lille et 1425€ à Paris. Même si les charges des professionnels ne sont pas les mêmes selon les villes, il est difficilement compréhensible qu'une même formation puisse être facturée quasiment du simple au double ! Le même constat peut être fait s'agissant des heures supplémentaires.
- pour les auto-écoles enquêtées sur Paris, le tarif médian d'un forfait de 20 heures de conduite s'élève à 1250€. Cette même auto-écoles facture l'heure de conduite :
. l'heure de conduite à 50€, et l'inscription à l'examen 230€.

en cas d'échec à l'épreuve pratique et sur la base d'une hypothèse basse de 6 heures de formation supplémentaires, le cout total du permis s'élèvera à $1250 + (50 \times 6) + 230 = 1780\text{€}$.

- dans la plupart des auto-écoles enquêtées, on note une absence d'indicateur de qualité (délai de présentation au permis et taux de réussite à l'examen), permettant au candidat de choisir.
- des variations très importantes du taux de réussite à l'épreuve pratique, 45% à Paris et 70% dans les Alpes de Haute Provence en 2011, posent la question de l'homogénéité de la valeur du diplôme délivré. Des délais de présentation à l'examen pratique dépassant les 4 mois dans certaines grandes villes, font exploser le coût réel du permis de conduire soit le poids des heures supplémentaires.
- le candidat doit donc disposer de toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du contrat proposé pour la formation, du coût réel de cette formation, des délais de présentation.

PROPOSITIONS DE LA CLCV

la CLCV demande :

- une réglementation accrue et contraignante dans l'affichage standardisé des tarifs.
- une information du taux de réussite théorique et pratique de chaque auto-école au cours des trois derniers mois.

Le tableau ci-dessous donne une image précise du taux de réussite en fonction des heures passées en formation pour obtenir le sésame espéré. Source Prévention routière d'accessibilité au permis B 2012.

KLEFFERT Paul
29 Rue de Marseille
54350 Mont-Saint-Martin
☎ 03.82.24.87.38

<u>nombre d'heures de conduite nécessaires pour l'obtention du permis</u>				
<u>moins de 20 h</u>	<u>entre 20 à 25 h</u>	<u>entre 26 et 35 h</u>	<u>plus de 35 h</u>	<u>nsp</u>
1,90%	35,00%	32,60%	17,00%	13,50%

- une obligation de résultat pour le professionnel, qui évalue le besoin de formation de l'élève, qui doit assumer les conséquences financières d'une mauvaise évaluation.
- la mise en place d'une information loyale et complète qui permette un achat éclairé, avec interdiction du terme « illimité », lorsque des restrictions sont apportées à la formation.
- une réforme nécessaire du système en vigueur, maintenant néanmoins le niveau d'exigence nécessaire, visant à garantir davantage d'égalité entre les candidats au permis de conduire, tant pour les délais d'accès aux examens que pour le taux de réussite.
- l'augmentation du nombre de cessions du passage du permis dans l'année.
- la suppression des temps d'attente entre formation et passage du permis.

Le passage du permis de conduire doit en effet être renforcé, et notamment augmenté, pour que tous les candidats le passent dans des délais réduits, y compris pour ceux ayant échoué.

La mise en pratique de ce permis datant de 1984 est devenue obsolète, face à une société en perpétuel mouvement. En moins de 30 ans, l'emploi sur place a quasiment disparu, contraignant les intéressés à des déplacements longs et coûteux. Un effort considérable doit donc être mis en œuvre par l'Etat et les formateurs, pour que les délais de présentation au permis soient le plus court possible, sans que la qualité de la formation n'en soit altérée, complétés par :

Le développement la conduite traditionnelle et accompagnée

Et notamment cette dernière qui offre et garantit de meilleurs résultats, en suivant la formation accompagnée dès l'âge de 16 ans.

La réduction des délais d'attente et de présentation au permis

Tenant compte que l'emploi est aujourd'hui à distance. Il apparaît ainsi qu'un décalage important impacte l'offre restée centrée sur le schéma de formation et de passage du permis en 1980, sans qu'il n'y ait eu adaptation en 2013 voire au delà.

KLEFFERT Paul
29 Rue de Marseille
54350 Mont-Saint-Martin
☎ 03.82.24.87.38

La réduction du coût du permis

Celui-ci est jugé bien trop cher, d'une part, et d'autre part, les résultats de réussite attendus sont loin de répondre aux attentes de satisfaction escomptées.

La mise en phase des leçons théoriques et pratiques avec la présentation au permis

Pour tous candidats, et qu'en cas d'échec, que les intéressés soient repris sans délai afin qu'ils ne perdent pas de temps, ni les connaissances acquises.

Une interrogation : la formation dans une école à titre non onéreux

Applicable au 1^{er} octobre 2013 sous la surveillance constante d'un accompagnateur, il semble qu'il y ait là une incohérence de moyens, car les inspecteurs sont censés être en nombre insuffisants ! La CLCV ne comprend donc pas que la dite insuffisance puisse être comblée à titre non onéreux, alors qu'elle ne l'est pas à titre onéreux. Voir l'article 6.

A l'article 2

Il faut indiquer quel est le mode de fixation du panneau cité sur la voiture d'un particulier.

Concernant le dossier reçu

Avec 3.300.000 permis, dont 1.325.000 permis B pour 1300 inspecteurs, chaque inspecteur a 1020 candidats à traiter sur 10 mois.

Ce nombre souligne si besoin est, la difficulté des candidats à être présentés en temps et heure au permis. Cela nécessite une refonte et un changement radical de méthode et d'usage.

Et, si les 40% d'échecs supportent peut-être des causes individuelles (à vérifier), il faut y ajouter les temps de formation et les délais de présentation au permis excessivement longs, qui n'aident pas à l'obtention du permis. Cette situation induit obligatoirement une reprise de leçons élastiques, sans certitude d'être présenté.

Sur la méthode nationale d'affectation

Malgré le changement de 2006, les critères vieux de 30 ans sont inchangés, dès lors, la méthode ne permet pas de répondre à la demande de présentation au permis et aux situations d'échecs.

Le manque de places est un handicap qui nuit à l'insertion des jeunes sans grands moyens pour leur permettre d'entrer dans la vie active, d'autant que l'offre et la recherche d'emplois sont de plus en plus ardues.

Un seul examen (ou deux) par an conduit à un blocage du système, entre ceux présentés au permis et ceux en échecs momentanés. Pour éponger la demande, quatre sessions par an ou plus, permettraient une mise à flot plus cohérente, sous réserve d'augmenter le nombre d'inspecteurs.

KLEFFERT Paul
29 Rue de Marseille
54350 Mont-Saint-Martin
☎ 03.82.24.87.38

L'étalement est un mauvais critère, il nuit tout autant aux candidats qui se voient reportés dans le temps, sans confirmations de dates, ce qui les contraints à reprendre des leçons supplémentaires, faute de présentation au permis au bon moment. Ce défaut majeur doit être levé.

Répartition des taches des inspecteurs

Leur présence au permis B doit dépasser les 50% et atteindre 70%, vu le nombre réduit de présentation au permis. Ces difficultés sont issues de la multiplicité des permis et de l'absence d'examineurs en nombre, qui impactent le permis B. Les inspecteurs consacrent moins de 50% de leur temps au permis B, cause de ces dysfonctionnements. C'est aussi l'un des points à traiter.

La répartition des places par écoles

Le calcul par école s'appuie sur l'ensemble des permis réunis (cité ci-dessus).

Cette méthode induit naturellement un nombre de places réduites avec report dans le temps. La CLCV demande à cet effet une augmentation substantielle du volume cité ci-dessus (70%), rappelant que les inspecteurs sont appelés pour tous types de permis.

Ce manque de personnel nuit au système actuel, nécessitant une réforme et un renforcement important en effectif. En cas de pénuries, ces examinateurs peuvent émaner des préfectures.

La MNA

Ce point retenu dans la circulaire souligne la difficulté d'une adéquation maximale de présentation à l'épreuve pratique, comparé au sous nombre d'inspecteur. Nous considérons que les inspecteurs devraient être affectés à d'autres charges, et qu'un plus grand nombre d'acteurs certifiés, puissent aider à faire passer les épreuves citées.

La convocation numérique

Celle-ci n'apporte pas d'amélioration dans le système, sauf à favoriser les écoles à ancienneté connue.

A cet effet, n'accorder que quatre places sur deux mois aux nouvelles écoles de conduite, ne favorise pas leur insertion dans la chaîne. Au contraire, cela conduit à les rendre vulnérables, voire à être montrées du doigt pour leur jeunesse.

Au final, cette suggestion conduit à renforcer celles ayant pignon sur rue, et à dévaluer les nouvelles créations, tout en complexifiant le droit d'accès des candidats au permis.

Quand à la combinaison de différents facteurs, il serait utile d'en préciser l'objet.

KLEFFERT Paul
29 Rue de Marseille
54350 Mont-Saint-Martin
☎ 03.82.24.87.38

Sur l'esprit de la méthode

L'idée d'un cercle vertueux laisse à penser que tout est parfait, et que dès lors, les solutions devraient apparaître sans difficulté. La CLCV estime que cette idée conduit inexorablement à favoriser les écoles connues en reléguant les nouvelles au bas d'échelle, malgré les pénuries citées ci-dessus.

Il en va de même avec celles ayant un bon taux de réussite. Ces dernières capteraient l'essentiel des formations, ce qui réduirait l'offre, tout en augmentant les distances à parcourir pour les formations des candidats contraints à supporter des surcoûts indésirables, conduisant à un quasi monopole des mieux notées.

Oui, nous sommes favorables à la création des CLS (Comité de Suivi), sous réserve que les associations concernées y soient désignées et mandatées. A ce jour, nous ne disposons pas d'information sur le nombre de CSL mis en place.

Mais nous ne souhaitons pas le regroupement des centres de passage du permis qui favorise toujours les grandes villes au détriment des villes moyennes, et impose des déplacements coûteux pour toutes personnes à revenu modeste, comme l'ont été les déplacements des tribunaux d'Instance.

La CLCV estime que les possibilités essentielles pour le permis doivent être développées :

- la formation du permis aidé sous toutes ses formes.
- la formation et le passage du permis habituel, sous réserve de revoir le nombre d'inspecteurs à la hausse, d'augmenter les cessions de passages du permis, d'introduire un tarif unique et mesuré sur l'ensemble de l'hexagone.

La CLCV souligne qu'en pratique, aucun permis n'est acquis en 20 leçons.

Paiement du permis

La CLCV donne un avis défavorable à ce projet visant à embaucher des inspecteurs, sous réserves d'en facturer le coût aux candidats. Elle observe et estime que le coût du permis de conduire déjà insupportable pour les candidats, ne doit pas conduire à leur imposer une facture supplémentaire sur les épaules, notant que la plupart des candidats sont trop souvent en mal de ressources.

Elle comprend d'autant moins cette suggestion, ayant souligné dans son enquête le coût excessif du permis de conduire, non compris les surcoûts non dits. La CLCV dit donc oui à l'embauche, et non à la surfacturation payée par le candidat.

Président de l'ADV

KLEFFERT Paul
29 Rue de Marseille
54350 Mont-Saint-Martin
☎ 03.82.24.87.38

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paul Kleffert', with a long horizontal stroke extending to the left.

Paul KLEFFERT